ORGANISME DE DEFENSE ET GESTION Syndicat des Vins IGP d'Ardèche Route de Ruoms – 07150 VALLON PONT D'ARC Tél 04 75 93 90 13 – Fax 09 70 62 34 63

email: svdp-fcca@wanadoo.fr

Tarif 2019

IGP concernées:

Ardèche Méditerranée Comtés Rhodaniens





TARIF 2019 applicable dès la CAMPAGNE 2018/2019

	нт	à multiplier par
COTISATION SYNDICALE:	0.02€	volume hI sur DR (déclaration de récolte)
COTISATIONS ODG (contrôles internes et documentaires) :		
Frais de dossier forfaitaire par campagne	75.00€	
Changement de dénomination	15.00€	déclaration et 10€ par cuve supplémentaire.
IGP ARDECHE	0.21€	volume hl revendiqué
IGP ARDECHE	8.00€	nombre de cuves présentées
IGP MEDITERRANEE	0.21€	volume hl revendiqué
IGP MEDITERRANEE	8.00€	nombre de cuves présentées
IGP COMTES RHODANIENS	0.21€	volume hl revendiqué
IGP COMTES RHODANIENS	8.00€	nombre de cuves présentées
DROITS INAO (dû au titre de l'article L.642.13 du code rural) :	Exonérés de TVA	
IGP ARDECHE	0.030€	volume hl revendiqué
IGP MEDITERRANEE	0.030€	volume hl revendiqué
IGP COMTES RHODANIENS	0.030€	volume hl revendiqué

A noter:

La seconde présentation d'un échantillon ajourné ne fait pas l'objet de facturation supplémentaire sur le volume, mais sera facturée 8€ HT.

Le laboratoire ICV facture les frais d'analyses à l'ODG, ils sont ensuite refacturés à l'identique par l'ODG aux opérateurs concernés.